

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

(établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20073
Réf. Nexity : NSPM/LR/BP/0227/2007
NEXITY Agence NSPM / Montpellier

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau Ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;
- Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France ;
- Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;
- Vu la décision du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 9 juillet 2002 par laquelle ledit Conseil a délégué à son Président une partie de ses pouvoirs et a défini les principes de délégation à certains responsables de l'établissement ;
- Vu la décision du 25 mars 2004 portant organisation de Réseau ferré de France ;
- Vu la décision du 2 avril 2004 portant nomination de Monsieur Christian DUBOST en qualité de directeur régional pour la région Languedoc-Roussillon ;
- Vu la décision du 5 mars 2007 portant délégation de signature au Directeur régional Languedoc-Roussillon ;
- Vu l'attestation en date du 20/07/2007 déclarant la non-utilité du terrain décrit ci-après pour l'exercice des missions ferroviaires de RFF ;

Considérant la non-utilité du terrain décrit ci-après pour les missions d'aménagement, de développement, de cohérence et de mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national dévolues à RFF,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le terrain bâti sis à Font Romeu (66) Lieu-dit « Font Blanca » sur la parcelle cadastrée BA 232 pour une superficie de 511 m², tel qu'il apparaît sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune¹, est déclassé du domaine public ferroviaire.

¹ Ce plan, ainsi que les éventuelles annexes à la présente décision peuvent être consultés sur place à la direction régionale Languedoc Roussillon de Réseau Ferré de France, 185, rue Léon Blum, B.P. 9252, 34043 Montpellier Cedex 1 ou bien à l'Agence de NEXITY Agence NSPM / Montpellier Le Millénium - Bât. B Rue Denis Papin 34000 MONTPELLIER.

0056

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de Font Romeu et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Pyrénées-Orientales.
Elle est consultable au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France, sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Montpellier, le 20 décembre 2007

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur régional Languedoc Roussillon,

Christian DUBOST